



Note d'évaluation sur les Perspectives économiques et financières – Incidence économique des récentes mesures commerciales entre le Canada et les États-Unis

Faits saillants

Depuis le début de 2025, les séries successives de droits de douane, de mesures de rétorsion et de restrictions visant certains produits ont eu des répercussions croissantes sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Selon les estimations du Bureau de la directrice parlementaire du budget (BDPB), les mesures commerciales mises en place depuis juin 2026 ont fait passer le taux effectif moyen des droits de douane américains sur les importations canadiennes, pondéré en fonction des échanges commerciaux, de 5,3 % à 7,7 %. En réaction à ces nouveaux droits de douane, le Canada a relevé le taux équivalent applicable aux importations en provenance des États-Unis de 1,6 % à 3,0 %.

Le BDPB prévoit que les mesures commerciales combinées adoptées par le Canada et les États-Unis depuis le début de 2025 réduiront de 1,4 % le niveau du PIB réel du Canada au terme de cinq ans, par rapport à un scénario de référence antérieur aux droits de douane, dans lequel les relations commerciales bilatérales demeurent aux niveaux de 2024. Cette incidence des droits de douane est prise en compte dans les [Perspectives économiques et financières d'octobre 2026](#) du BDPB, publiées aujourd'hui.

Les résultats commerciaux observés dépendent toutefois d'un éventail de facteurs autres que les politiques tarifaires, notamment les prix des produits de base, la croissance économique mondiale et la capacité d'adaptation des exportateurs. Selon les données récentes, les exportations ont affiché une performance plus vigoureuse au deuxième trimestre de 2026 que ce qu'aurait laissé prévoir une analyse fondée uniquement sur les droits de douane bilatéraux.

Depuis le début de 2025, les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis sont passées d'un régime caractérisé par un accès largement exempt de droits de douane en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) à un régime de plus en plus défini par l'imposition de droits de douane et de restrictions commerciales propres à certains secteurs. Les premières mesures prises par les États-Unis comprenaient l'imposition généralisée de droits de douane sur les importations canadiennes, assortie d'exemptions pour la plupart des marchandises conformes aux exigences de l'ACEUM. Cependant, au cours de 2025, les mesures commerciales ont progressivement ciblé des secteurs clés précis, notamment l'acier, l'aluminium, l'automobile, le bois d'œuvre résineux et d'autres produits forestiers.

Les pressions tarifaires exercées par les États-Unis se sont quelque peu atténuées au début de 2026 à la suite d'une décision de la Cour suprême invalidant certaines mesures. Au printemps, de nouvelles restrictions ont toutefois été imposées à l'égard des produits liés au cuivre, tandis que les mesures déjà en place continuaient de s'appliquer à une part importante des échanges commerciaux bilatéraux. Les tensions commerciales se sont accentuées davantage après la rupture des négociations sur un nouvel accord commercial de portée générale à l'été 2026. En août, les États-Unis ont annoncé une nouvelle série de mesures visant environ 27,6 milliards de dollars canadiens d'exportations canadiennes, étendant l'application de droits de douane à un vaste éventail de produits industriels, de biens de consommation et de produits agricoles. Des mesures subséquentes ont élargi la liste des produits visés et, récemment, des produits canadiens représentant environ 1 milliard de dollars américains sont devenus assujettis à des interdictions d'importation sur le marché américain. Le Canada a réagi en imposant une nouvelle série de droits de douane de rétorsion visant des importations en provenance des États-Unis d'une valeur d'environ 27,6 milliards de dollars canadiens.

Pris ensemble, ces développements ont augmenté la proportion des échanges commerciaux bilatéraux visée par des droits de douane ou d'autres restrictions, ce qui a accru les coûts des échanges tout en réduisant le degré d'intégration économique qui caractérisait traditionnellement les relations entre le Canada et les États-Unis. Les répercussions devraient varier d'un secteur et d'une région à l'autre, en raison des différences quant à la dépendance à l'égard des exportations, à l'intégration aux chaînes d'approvisionnement et à l'exposition aux produits visés par les récentes mesures.

La présente note fait état de l'évaluation du BDPB concernant les effets économiques potentiels à moyen terme des mesures commerciales mises en œuvre depuis le printemps 2025. Les récentes mesures touchent une gamme plus étendue de produits et

alourdissent le fardeau tarifaire effectif auquel doivent faire face les entreprises des deux côtés de la frontière.

En juin 2026, le BDPB estimait que le taux tarifaire effectif moyen appliqué par les États-Unis aux importations en provenance du Canada était passé de 5,9 % en septembre 2025 à 5,3 %, principalement en raison de l'abrogation de certaines mesures à la suite d'une décision de la Cour suprême. Selon les estimations actuelles du BDPB, le taux tarifaire effectif moyen appliqué par les États-Unis aux importations en provenance du Canada, pondéré en fonction des échanges commerciaux, passera à 7,7 % par rapport au niveau observé de 5,3 % en juin 2026. Le taux équivalent appliqué par le Canada aux importations en provenance des États-Unis passera quant à lui de 1,6 % à 3,0.

Tableau 1

Taux tarifaires effectifs moyens pondérés en fonction des échanges commerciaux (en pourcentage)

	Septembre 2025	Juin 2026	Octobre 2026
Droits de douane américains sur les importations en provenance du Canada	5,9	5,3	7,7
Droits de douane canadiens sur les importations en provenance des États-Unis	1,1	1,6	3,0

Source :

Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :

Les taux tarifaires effectifs correspondent à des moyennes pondérées en fonction des échanges commerciaux de 2024 et tiennent compte des hypothèses relatives aux exemptions et aux programmes de remise.

Le BDPB évalue que les mesures commerciales adoptées depuis le début de 2025 réduiront de 1,4 % le niveau du PIB réel du Canada au terme de cinq ans, par rapport à un scénario de référence antérieur aux droits de douane, dans lequel les relations commerciales bilatérales demeurent aux niveaux de 2024. Si les droits de douane devaient être maintenus de façon permanente, l'emploi devrait reculer de 0,9 %, soit

jusqu'à 185 000 postes, et l'incidence maximale serait observée six trimestres après le choc tarifaire¹.

Comme l'indique le tableau 2, les mesures commerciales actuellement en vigueur devraient entraîner une diminution des exportations, des investissements des entreprises, de l'emploi et du PIB réel, tout en exerçant des pressions à la hausse sur les prix à la consommation. Les effets les plus marqués concernent les exportations et les investissements des entreprises, lesquels sont directement exposés à l'augmentation des coûts commerciaux et à la réduction de l'accès aux marchés. Du côté des revenus, les bénéfices des sociétés devraient diminuer fortement au cours de la première année, les entreprises absorbant dans un premier temps les coûts associés aux droits de douane. Au fil du temps, les entreprises réduiraient leurs effectifs, et une part croissante du fardeau serait transférée aux travailleurs, ce qui, conjugué à un effet de richesse moins favorable, freinerait la consommation des ménages.

Tableau 2

Incidence économique estimative des mesures commerciales en vigueur au 1er octobre 2026 - Variation en pourcentage par rapport au scénario de référence antérieur aux droits de douane, selon lequel les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis demeurent aux niveaux observés en 2024

Indicateur	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
PIB réel	-1,4	-1,7	-1,5	-1,5	-1,4
Consommation des ménages	-0,1	-0,6	-1,0	-1,3	-1,5
Investissements des entreprises	-3,4	-4,9	-2,3	-2,2	-2,0
Gouvernement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations	-6,0	-7,7	-7,7	-7,6	-7,6
Importations	-3,4	-5,7	-6,2	-6,6	-6,9
Indice des prix à la consommation	0,4	0,8	0,7	0,7	0,6
Termes de l'échange	-1,0	-2,9	-3,1	-3,1	-3,1
Emploi	-0,4	-0,8	-0,7	-0,4	-0,3
Rémunération des employés	-0,3	-1,0	-1,3	-1,3	-1,5
Bénéfices des sociétés avant impôts	-11,2	-11,7	-7,8	-7,5	-6,0

Source :

Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :

On suppose que l'ensemble des mesures commerciales bilatérales en vigueur au 1er octobre 2026 entre en vigueur au premier trimestre de la première année de la simulation et demeure en place de façon permanente. L'incidence est estimée par rapport à un scénario de référence antérieur à l'imposition des droits de douane, dans lequel les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis demeurent aux niveaux observés en 2024. Les dépenses et les investissements publics sont censés demeurer constants. Nous supposons que la Banque du Canada réduira le taux cible du financement à un jour de 50 points de base au deuxième trimestre de la première année.

Considérations et limites

Les résultats de la simulation servent à éclairer l'évaluation des incidences commerciales et économiques à moyen terme des mesures tarifaires. Cette évaluation alimente à son tour les [Perspectives économiques et financières d'octobre 2026](#) du BDPB. Les estimations présentées au tableau 2 reposent sur un scénario et doivent être interprétées par rapport à un scénario de référence antérieur à l'imposition des droits de douane, dans lequel les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis demeurent aux niveaux observés en 2024. Les résultats réels différeront de ces estimations, car les entreprises et les ménages s'adapteront au fil du temps à un ensemble plus large de conditions économiques qui ne cessent d'évoluer.

L'ampleur des effets à court terme dépendra également, en partie, de la réponse des entreprises à l'incertitude commerciale persistante ainsi que du caractère temporaire ou permanent des mesures commerciales actuellement en vigueur. Pour établir les estimations présentées au tableau 2, le BDPB suppose que les mesures commerciales actuellement en vigueur demeureront permanentes et que les entreprises adapteront progressivement leurs décisions en matière d'investissement, de production et d'échanges commerciaux à des relations commerciales canado-américaines moins favorables. Toutefois, les données récentes sur le commerce et l'investissement donnent à penser que les entreprises s'adaptent au nouvel environnement commercial plus rapidement que ne le laissent entrevoir les simulations du modèle. Des analyses de Statistique Canada et de la Banque du Canada indiquent que les entreprises canadiennes diversifient davantage leurs fournisseurs et leurs marchés^{2 3}.

Dans notre analyse, des facteurs comme la croissance démographique, le taux d'activité tendanciel et le nombre moyen tendanciel d'heures travaillées devraient demeurer inchangés. Par conséquent, la majeure partie du recul du PIB après cinq ans s'explique par une baisse de la productivité plutôt que par une diminution du nombre de personnes en emploi. Les répercussions sur l'emploi et l'activité économique pourraient être plus importantes si les politiques commerciales influençaient également l'emploi et le taux d'activité.

Les résultats observés en matière d'exportations canadiennes seront influencés par divers facteurs autres que les politiques tarifaires, dont l'évolution des marchés des produits de base, la croissance économique mondiale et d'autres facteurs non tarifaires. Au deuxième trimestre de 2026, le volume des exportations canadiennes hors énergie était de 1,1 % inférieur au niveau projeté dans le scénario de référence du BDPB

antérieur aux droits de douane. Cette baisse est moins marquée que celle suggérée par les estimations du tableau 2, même lorsqu'on tient compte des différences de calendrier dans l'application des mesures tarifaires.

Les données commerciales récentes indiquent également que les exportateurs canadiens ont accru leurs exportations vers des marchés autres que les États-Unis, tandis que les exportations vers les États-Unis ont recommencé à croître, particulièrement dans le secteur de l'énergie. En août 2026, la valeur nominale des exportations canadiennes de marchandises à destination de pays autres que les États-Unis était de 51 % supérieure à son niveau mensuel moyen de 2024, comparativement à une hausse de 10,5 % des exportations vers les États-Unis. Ces tendances laissent croire que les effets des droits de douane pourraient être atténués par des conditions économiques plus générales et par les ajustements apportés par les exportateurs à leur comportement, des facteurs qui ne sont pas pleinement pris en compte dans le cadre de simulation bilatérale.

Les répercussions économiques des droits de douane américains varient selon les secteurs et les régions. Les répercussions les plus marquées ont été observées dans les secteurs de l'acier, de l'aluminium, des produits forestiers et du bois d'œuvre résineux, de la fabrication automobile, des plastiques, du matériel électrique, du mobilier et des produits du bois. Ces secteurs sont particulièrement dépendants du marché américain et, dans bien des cas, intégrés à des chaînes d'approvisionnement transfrontalières.

Les différences dans la structure industrielle des provinces ont entraîné d'importantes disparités régionales quant aux résultats observés. Au deuxième trimestre de 2026, les exportations intérieures du Québec à destination des États-Unis représentaient 92 % de leur niveau de 2024, comparativement à 99 % en Colombie-Britannique, à 105 % en Ontario et à 111 % en Alberta⁴. Ces écarts s'expliquent à la fois par la composition sectorielle des exportations provinciales et par les différences quant aux produits visés par les récentes mesures commerciales. Le rendement moins élevé des exportations du Québec s'explique en partie par sa plus grande dépendance à l'égard du secteur de l'aluminium et d'autres industries manufacturières visées par les mesures commerciales récentes, alors que les exportations de l'Alberta ont bénéficié de la moindre exposition des produits énergétiques aux droits de douane. Les résultats relativement favorables de l'Ontario s'expliquent en partie par le redressement des exportations automobiles vers les États-Unis au deuxième trimestre de 2026.

Méthodologie de l'analyse du BDPB à l'égard des mesures commerciales entre le Canada et les États-Unis

La présente évaluation s'appuie sur des données détaillées relatives au commerce des marchandises en 2024 ainsi que sur les listes tarifaires publiées par le Canada et les États-Unis afin d'estimer des taux tarifaires effectifs pondérés en fonction des échanges commerciaux. Les effets économiques des droits de douane sont estimés à l'aide de la base de données GTAP 11 et de la version 7 du modèle GTAP. Les effets estimés sont mesurés par rapport à un scénario de référence antérieur à l'imposition des droits de douane, selon lequel les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis demeurent aux niveaux observés en 2024. Les taux tarifaires effectifs sont calculés à partir des données sur les échanges commerciaux bilatéraux de 2024.

La simulation GTAP génère des variations ponctuelles, exprimées en pourcentage, des volumes et des prix des exportations et des importations canadiennes, des termes de l'échange et des investissements en biens d'équipement. L'incidence des droits de douane canadiens sur l'indice des prix à la consommation est estimée au moyen d'une modélisation ascendante des dépenses de consommation des ménages. Alors que le modèle GTAP fournit une estimation ponctuelle de l'incidence sur les dépenses en immobilisations, nous supposons qu'à moyen terme, l'effet des droits de douane sur le PIB potentiel du côté de l'offre se répartira entre une baisse de la productivité et une diminution des investissements des entreprises.

Le BDPB utilise ces effets et ces hypothèses dans son modèle macroéconomique afin de projeter l'évolution, sur un horizon de cinq ans, des échanges commerciaux, des investissements des entreprises et des prix dans un scénario marqué par l'imposition de droits de douane. Les dépenses et les investissements publics sont maintenus inchangés, tandis que le taux directeur évolue selon l'hypothèse énoncée dans la note du tableau 2. Le modèle macroéconomique génère ensuite les effets à l'échelle de l'économie sur la production, l'emploi et les revenus présentés au tableau 2. Compte tenu des expositions commerciales actuellement observées, les mesures non tarifaires devraient avoir des répercussions macroéconomiques plus limitées que les droits de douane⁵.

Préparée par

- Tim Scholz, conseiller-analyste

Préparée sous la supervision de

- Diarra Sourang, directrice

Notes

¹ Cette estimation est supérieure à certaines estimations publiées, car elle tient compte de l'effet combiné de l'ensemble des mesures commerciales bilatérales en vigueur au 1^{er} octobre 2026 sur l'horizon à moyen terme. Par exemple, [l'analyse réalisée par Trevor Tombe pour la publication The Hub](#) portait sur les emplois liés à l'imposition par les États-Unis de droits de douane de 50 % sur environ 28 milliards de dollars d'exportations canadiennes, tandis que l'analyse du BDPB tient compte de l'ensemble plus vaste des mesures commerciales bilatérales actuellement en vigueur.

² [Comment les entreprises canadiennes s'adaptent aux droits de douane américains.](#)

³ [Incidence des droits de douane sur les entreprises au Canada : attentes et réponses stratégiques, deuxième trimestre de 2025.](#)

⁴ Statistique Canada, Commerce international de marchandises (tableau 12-10-0175).

⁵ Le BDPB estime que l'interdiction d'importation toucherait environ 1 milliard de dollars américains de marchandises, soit environ 0,2 % des exportations canadiennes vers les États-Unis.

